

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN DÉMÉNAGEMENT ET/OU D'EMMÉNAGEMENT

Formulaire à transmettre dûment rempli et signé, au moins **15 jours avant la date prévue de l'opération** :

par courriel : demenagements@ville-antibes.fr

ou à l'adresse suivante :

Direction des Infrastructures Routières et des Espaces Publics - Service Déplacements et Police de la Voirie

1750 Chemin des Terriers - BP 2205 - 06606 ANTIBES Cedex

Tel : 04.92.91.27.00 / 04.92.91.27.17

Heures d'ouverture au public : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

PARTICULIER(ÈRE) :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE * :

N° TEL :

COURRIEL :

* NOUVELLE ADRESSE POUR L'ENVOI DE LA REDEVANCE DANS LE CADRE D'UN DEMENAGEMENT

MANDATAIRE (entreprise réalisant l'opération) :

NOM :

ADRESSE :

REPRÉSENTANT(E) de l'entreprise (nom et prénom) :

N° TEL :

COURRIEL :

FOURNIR POUR LES ENTREPRISES UN EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE A JOUR

INFORMATIONS RELATIVES AU DÉMÉNAGEMENT :

ADRESSE :

DATE(S) :

HEURE DE DÉBUT :

HEURE DE FIN :

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMMÉNAGEMENT :

ADRESSE :

DATE(S) :

HEURE DE DÉBUT :

HEURE DE FIN :

**Conformément à la décision en date du 02/12/2020 numéro d'enregistrement 3275/20 ayant pour objet:
Opération de déménagement et/ou d'emménagement - Occupation de la voie publique - Nouvelle tarification et
à l'arrêté CA/28/2022 du 12/01/2022 un montant forfaitaire sera appliqué.**

TARIFS

Le tarif applicable à la réservation d'une aire de stationnement sur la voie publique à l'occasion d'opération de déménagement et/ou d'emménagement est fixé à 50,08€ par jour et par aire de stationnement.

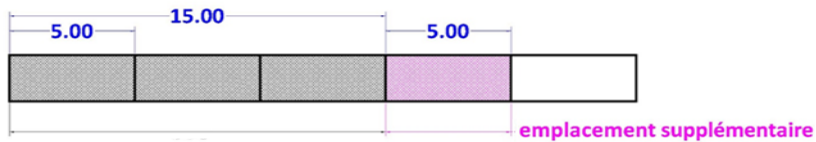
Le montant forfaitaire correspond à une réservation d'une aire de stationnement sur la voie publique pouvant aller jusqu'à quinze mètres linéaire (voir schéma ci-dessous), qu'il s'agisse d'une occupation en zone payante ou non payante sur des places délimitées ou non.

Un tarif supplémentaire d'un montant de 20,03€ par jour et tous les 5 mètres linéaire (voir schéma ci-dessous) est fixé pour une occupation supérieure à 15 mètres linéaire.

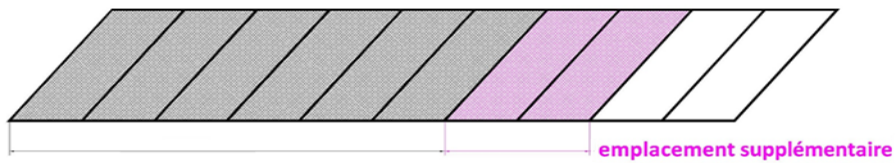
Un tarif supplémentaire d'un montant de 20,03€ par jour est fixé dans l'hypothèse de l'utilisation d'un monte-meubles.

Le titre sera émis par la Ville d'Antibes après l'opération et le montant forfaitaire sera dû auprès de la Trésorerie Municipale conformément à la réglementation en vigueur.

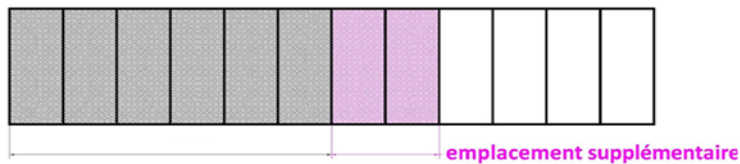
FORFAIT STATIONNEMENT : 15m ou équivalent



Cas d'un stationnement en créneau



Cas d'un stationnement en épi



Cas d'un stationnement en bataille

DÉTAIL ÉCRIT / SCHÉMA OU PHOTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION :

VÉHICULE(S) UTILISÉ(S) :

| TYPE | NOMBRE | P.T.A.C (T) volume (m ³) | DIMENSIONS (Longueur x largeur) | IMMATRICULATIONS |
|--|--------|---|------------------------------------|------------------|
| Véhicule léger (voiture, break ou petit utilitaire) | * | | | |
| Fourgon ou camion utilitaire (inférieur à 3,5 T) | * | * | | |
| Monte meubles | * | * | * | |
| Camion (supérieur à 3,5 T) | * | * | * | |
| Camion remorque (supérieur à 3,5 T) | * | * | * | |

*** À remplir obligatoirement.**

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

à m'engager à m'acquitter du montant forfaitaire déterminé par l'arrêté CA/28/2022 du 12/01/2022, au tarif en vigueur.

à informer en cas d'annulation, au minimum 72h avant le début de l'opération, par courriel
(demenagements@ville-antibes.fr) sous peine de devoir m'acquitter du montant forfaitaire

déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts et vérifiables.

FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LES ENTREPRISES UN EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE A JOUR

Fait à :**Le :****Signature / Cachet de l'entreprise**